



N° 149

F.S.U. 93 *infos*

Juin 2018

*Bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire
de Seine Saint Denis*

Nous vivons dans
un monde où ceux qui
gagnent 100 000 € par mois
persuadent ceux qui en gagnent
1800 que tout va mal à cause
de ceux qui vivent avec
535 €. Et ça marche...

FÉLIX LOBO

Jean Claude Saget

N° CP: 1021 S 07010 - N° ISSN : 1247-1003 Directeur de la publication : Guy Trésallet



DÉCLARATION LIMINAIRE DE LA FSU 93 AU CHSCT DÉPARTEMENTAL DU MARDI 19 JUIN 2018.



Monsieur le Directeur académique,
Mesdames, Messieurs,

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes publics a dévoilé son projet pour « un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique ».

Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de détruire un élément fondateur de la Fonction publique en France depuis la Libération : le paritarisme. Dans le projet présenté par la DGAFP, les CAP ne seraient plus consultées pour les titularisations, les CAP ne seraient plus consultées pour les mutations, les CAP ne seraient plus consultées pour les promotions de grade ou d'échelon, les CAP ne seraient plus consultées sur une partie des sanctions disciplinaires. Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élu-es du personnel pour le contrôle du bon déroulement des carrières, les élu-es en seraient réduit-es à examiner les seuls recours sur l'initiative des collègues une fois les décisions prises par leur hiérarchie.

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières, du développement du recrutement local, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait donc une nouvelle étape en détruisant un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires. L'examen paritaire et préalable à tout acte individuel dans la gestion collective des corps est un droit historique du fonctionnaire. C'est lui qui le préserve et le défend de tout arbitraire politique ou administratif. S'il y a bien une instance où la qualité de vie au travail de nos collègues doit être observée de près, c'est bien ici au CHSCT, mais c'est dans ce contexte particulier que nous devons observer la situation.

Loin de la bienveillance annoncée médiatiquement, le gouvernement ne cesse de créer l'insécurité psychologique de nos collègues. Que ce soit dans le second degré, avec une nouvelle réforme du lycée qui remet en cause les dotations horaires par matière, que ce soit dans la démarche de Parcoursup qui déstabilise lycéen et enseignant à la veille du baccalauréat, que ce soit dans la destitution de la capacité à choisir ses méthodes pédagogiques, la logique est toujours la même, déstabiliser le système pour mieux justifier d'une reprise en main par le ministère de l'éducation nationale.

Mais au lendemain du rendez-vous salarial, c'est dans le mépris des justes demandes des agents de la fonction publique que nous sommes. Pas de revalorisation du point d'indice, pas plus que d'échange constructif sur l'avenir des rémunérations. Par contre, il s'agit bien une nouvelle fois pour Olivier Dus-

sopt, Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de l'Action et des Comptes Publics, de rappeler la volonté de mettre en place une rémunération au mérite qui parce qu'il sera individuel, créera inévitablement compétition, conflit, jalousie et mise en cause des collègues entre eux, quand nous savons que les conditions de travail dans nos quartiers populaires réclament cohésion d'équipe, solidarité et souvent abnégation. Nous engageons nos collègues à affirmer avec force et détermination les choix réfléchis et adoptés par les conseils des maîtres dans le respect de la loi, et à ne pas répondre à des injonctions qui ne seraient écrites dans aucun texte législatif. Nous rappelons par exemple, que rien ne peut à ce jour contraindre nos collègues à suivre les mêmes progressions, ou à choisir les mêmes méthodes manuelles. Nous sommes ces derniers jours alertés par de nombreux collègues, et en particulier par des collègues directeurs ou directrices d'école, de pressions qui sont exercées sur eux dans le but remettre en cause les choix des conseils des maîtres concernant les structures d'école et les choix relatifs au CP et CE1 dédoublés. Nous rappelons que les IEN doivent se positionner dans un travail de réflexion en partenariat avec les écoles et ne doivent en aucun cas imposer un modèle institutionnalisé. Dans le second degré, ce sont bien évidemment les algorithmes de Parcoursup qui laisseront dans cette période des traces indélébiles teintées de discrimination sociale et territoriale. Les écarts des taux de réponse aux lycéens en fonction de leur lieu de scolarisation sont édifiants. Mais que dire du dernier texte de loi étudié à l'assemblée nationale.

Suite à l'annonce brutale du ministère de supprimer les CIO et de transférer aux régions les délégations régionales de l'ONISEP, la FSU tient à alerter le CHSCTD concernant les conséquences sur le service public rendu aux usagers, et plus particulièrement en ce qui concerne le périmètre du CHSCTD, sur les conséquences sur les conditions de travail et de santé de tous les personnels exerçant dans les CIO. Cette annonce est une attaque supplémentaire contre les CIO après l'application, ces deux dernières années, de la carte cible en Seine-Saint-Denis avec pour conséquence la fermeture d'un CIO (Bobigny) et la transformation de deux CIO ou antenne (Bondy et Le Blanc-Mesnil) en points d'accueil. La précarisation de ces deux sites se traduit, dès la rentrée 2018, par la perte du DCIO à Bondy, muté et pas remplacé. **Ces annonces sont, pour l'ensemble des personnels (psychologues de l'éducation nationale, directeur.trice.s de CIO et secrétaires), ressenties comme du mépris pour le travail fait. Les représentant.e.s de la FSU ne peuvent que constater la réalité brutale en terme de conditions de travail et alertent solennellement sur les conséquences pour ces personnels sur leur santé et leurs conditions de travail.**

NOUVEAU !
Suivre la FSU 93
sur tweeter
@93Fsu



Face à un gouvernement de manipulation, seule la mobilisation peut changer la donne !

Aujourd'hui le gouvernement ne parle plus de « réforme » mais de « transformation », de « modernisation » afin de ne pas trop inquiéter... Ainsi, le projet de mettre fin au paritarisme, de fusionner les CT/CHSCT, recruter massivement sur contrat, faire entrer le management privé dans nos services, tout comme les annonces Action publique 2022 à venir ou les mesures prises par le Ministre de l'Education ne seraient pas des « réformes »...

Pourtant, il s'agit du même refrain que celui que nous avons entendu lors des débats sur la loi travail, ce refrain qui nous rappelait le serpent du livre de la jungle et cette fameuse expression « Aie confiance ! ». **Non Monsieur le président de la République, Non Monsieur le Premier Ministre, nous n'avons pas confiance !**

Nous n'avons pas confiance parce que depuis un an vous utilisez une suite d'éléments de langage qui visent à cacher l'objectif essentiel de vos réformes idéologiques.

Nous n'avons pas confiance parce que vous passez votre temps à nier les échanges avec les organisations syndicales et que vous comptez mettre fin au paritarisme dans la fonction publique pour mieux détruire la défense des salariés.

Nous n'avons pas confiance parce qu'après des attaques répétées contre les statuts des personnels, vous comptez vous attaquer à notre système de protection sociale solidaire.

Nous n'avons pas confiance parce que vous prônez un monde de compétition qui partout où il s'est installé n'a fait que créer pauvreté, relégation des plus faibles et mise sous pression des salariés jusqu'à les faire craquer.

Nous pourrions étendre la liste des dégâts occasionnés en moins d'un an de mandat, mais nous préférons vous rappeler quelques principes fondamentaux.

La fonction publique n'est pas une entreprise où chacun de ses employés est en compétition avec son collègue, c'est le socle d'une organisation au service de toute la population sans distinction permettant à chacun d'accéder à l'ensemble de ses besoins fondamentaux.

La fonction publique assure à ses agents par l'intermédiaire de leur statut, l'indépendance vis-à-vis du corps politique.

La fonction publique assure entre autre, la sécurité physique, la santé, l'éducation et la qualité de vie de la population.

Mais bien entendu, votre modèle est bien différent. Vous êtes dans la construction d'un Etat pensé et géré comme une entreprise. Entreprise que vous avez d'ailleurs commencé par modeler en réduisant la portée des négociations avec les organisations syndicales dès votre arrivée.

Et vous imaginez certainement que les salariés resteront à attendre vos nouvelles attaques, en regardant fermer les administrations, les services publics ? Que nous patienterons jusqu'au marchandage de nos compétences pour les transférer à des entreprises privées ?

Nous vous avons transmis notre réponse le 19 juin dernier lors du rassemblement pour la défense des services publics sur le parvis de la préfecture de Seine Saint Denis, mais aussi, le 23 juin lors du rassemblement à l'appel de la convergence nationale pour la défense des services publics: « **Nous nous battons pour la défense de nos services publics !** »

Mais n'oublions pas chers collègues, que les attaques seront multiples, elles se manifesteront par des injonctions professionnelles, par des pressions mettant en relief un pseudo mérite sensé augmenter nos rétributions, par des pressions managériales basées sur des textes qui n'existent que dans les médias, par des refus de dialogue qui relèguent le dialogue social à des usages d'un autre temps.

Face à cela, constater et dénoncer ne suffira pas. Engagée-es au quotidien est une réalité pour la FSU 93: être à l'écoute des agent-es, les représenter, échanger, débattre, construire ensemble des propositions et agir ! En 2018/2019, de vos lieux de travail à la mobilisation dans la rue, il n'y aura qu'un vecteur, vos représentants FSU engagés au quotidien.

Très bon été à tous, à très vite !!

Didier Broch
Secrétaire général

ON N'ARRÊTE PAS L'PROGRÈS...

Dans le 1er degré, petit à petit, se met en place une sorte de « gestion pédagogique » :

- Des préconisations sont formulées sur les méthodes et les manuels, on transmet aux enseignants de CP des « progressions conseillées » ;
- Les collègues de CP de la même école sont priés de suivre les mêmes progressions et de choisir les mêmes supports ;
- Les directeurs-trices sont désignés comme « pilotes pédagogiques » et reçoivent des documents pour les « guider » dans leur travail...

A la recherche d'informations pour mieux comprendre les évolutions en cours, le SNUipp-FSU a trouvé dans la « gestion axée sur les résultats », déjà à l'œuvre au Québec, la systématisation de cette « nouvelle gestion de la pédagogie ». Christian Maroy, professeur à l'Université de Montréal, qui intervenait au dernier colloque de l'IREDU (septembre 2017), nous explique les caractéristiques de cette gestion... et nous alerte sur ses conséquences !

La gestion axée sur les résultats (GAR) au Québec

Une gestion axée sur les résultats implique, dans la plupart des pays, la mise en place d'une politique de reddition des comptes.

Rendre des comptes sur les résultats ne recouvre cependant pas les mêmes enjeux selon les pays. Dans certains systèmes, les enjeux sont forts, parce qu'ils portent sur « les carrières et les salaires des personnels » voire sur leur poste (c'est le cas dans certains états aux États-Unis où les équipes pédagogiques peuvent être remplacées si elles n'obtiennent pas les résultats attendus).

En France comme en Belgique, malgré l'existence d'une évaluation externe, l'organisation s'appuie sur un acteur « auquel on fait relativement confiance », considérant que, « par son professionnalisme, il va modifier ses pratiques » s'il a accès aux résultats des évaluations.

Réduire le « découplage » entre les objectifs d'une politique éducative et la pratique

Au Québec, en revanche, « les commissions scolaires cherchent à affecter de manière beaucoup plus centrale qu'auparavant le cœur de l'école, à savoir le travail pédagogique des professeurs ». L'objectif est de réduire le « découplage » entre les grands objectifs d'une politique éducative et la pratique sur le terrain.

Cet objectif est lié à une observation qui date des années 80 : « la plupart des réformes s'arrêtaient à la porte de la classe et ne concernaient que des aspects relativement périphériques de l'école ».

Une gestion de la pédagogie mobilisant des outils multiples

- Des outils et plate forme de données statistiques : bases de données et outils d'analyse statistiques (sur les élèves, leurs performances, réussite, diplomation, absences), sur le climat de l'école...
- Des outils managériaux (et légaux) : plans, contrats, rapports de reddition de compte
- Des outils d'accompagnement et de « support » pédagogiques : communauté d'apprentissage professionnel, réunions d'équipes enseignant-es, suivi ou supervision pédagogique.
- Mixage d'outils managériaux et pédagogiques.

Cette « mise en place d'une gestion de la pédagogie est quelque chose de nouveau », souligne Christian Maroy.

Elle mobilise différents outils : des outils et des plate-formes de données statistiques, des outils de type managériaux (contrats, plans stratégiques) mais aussi des outils de nature plus pédagogique. Parmi ces derniers : des réunions d'équipe (en français ou maths) ou – de plus en plus – la constitution de communautés d'apprentissage professionnel : « les apprentissages professionnels se font au travail, entre collègues qui résolvent entre eux les problèmes qu'ils rencontrent ».

Un grignotage de l'autonomie des enseignants

Une obligation de réflexivité instrumentale

- Attente de réflexivité professionnelle par rapport aux pratiques pédagogiques et à leur efficacité (dans des supervisions individuelles ou des équipes)
- Cette obligation est facilitée par la possibilité pour la direction de « rendre visible » les problèmes, grâce aux données statistiques
- Cette réflexivité est instrumentale : l'autonomie de réflexion est orientée par la question du « rendement scolaire » (pas/peu de réflexivité sur les finalités, le sens, le contexte)
- Cette réflexivité est mobilisée collectivement dans différentes réunions (par année d'étude, matière)
- Selon les écoles, réunions suivies (ou non) par les conseillers pédagogiques ou les directions adjointes

Cette «gestion de la pédagogie» affecte doublement l'autonomie professionnelle des enseignants. D'abord, parce qu'elle instaure une forme d'obligation normative de réflexivité, conduite au cours des réunions collectives. Cette obligation est facilitée par les outils statistiques qui rendent visibles les résultats. Elle est aussi instrumentale parce qu'elle est orientée par la question du rendement scolaire : on ne demande pas aux enseignants d'être réflexifs sur les finalités, on leur demande d'être réflexifs sur les solutions.

On observe aussi un grignotage de l'autonomie des enseignants en matière de pratiques des évaluations : par exemple, les épreuves du ministère deviennent des étalons, qui permettent aux enseignants de se positionner sur leur niveau de sévérité dans les notes. De plus, cette gestion génère des demandes de conformité en ce qui concerne les contenus enseignés pour qu'ils soient le plus pertinent possible par rapport aux évaluations externes.

Premières conclusions... et enjeux

- La GAR au Québec n'est pas formellement une politique « high stakes », à forts enjeux. Néanmoins, elle démontre des dérives et risques proches des politiques d'accountability US et anglaise :
- Risque d'une réduction curriculaire aux matières testées à l'externe, « teaching to the test », triche
- Confiance unilatérale et excessive dans les données, risque de surinterprétation
- Déprofessionalisation des enseignant-es et autonomie en baisse
- Un modèle de professionnalisme en changement : on passe du « occupationnal professionalism » au « organisationnal professionalism »

Les réponses individuelles des enseignant-es dans les pratiques sont plurielles : opposition relative, acceptation relative, renoncement.

Des risques de dérive

En conclusion, Christian Maroy estime que la gestion axée sur les résultats présente un certain nombre de risques, parmi lesquels «une réduction curriculaire aux matières testées à l'externe» et «une confiance 'unilatérale' dans les données, avec un risque de surinterprétation».

Mais, surtout, il voit un risque de «déprofessionalisation» («au sens où il y a une réduction de l'autonomie de décision» et une orientation des réflexions) et de déresponsabilisation, les pratiques éducatives étant réduites au statut de moyens par rapport à des objectifs qui sont définis de l'extérieur – alors que la question des finalités éducatives se pose aussi dans le choix des moyens.



Jean Claude Saget

Le SNUipp-FSU rappelle à tou-tes les collègues :

- Que les programmes sont le cadre national qui s'impose à tou-tes : ils sont votés en conseil supérieur de l'Education et ont force de Loi. Les enseignant-es disposent de la liberté pédagogique pour les mettre en œuvre. En ce sens, rien ne peut nous obliger à adopter une méthode ou un manuel contre notre volonté.

-Les collègues de CP d'une même école ne sont en aucun cas obligés de suivre la même progression. Le SNUipp-FSU a toujours défendu la dimension collective du travail, de la réflexion pédagogique. Mais s'engager dans des progressions communes ne peut résulter que d'un choix de chacun des membres de l'équipe concernée.

PARCOURSUP OU LA START-UP DE L'ASSIGNATION À RÉSIDENCE SCOLAIRE !

Mardi 22 mai dernier, quelque 810 000 élèves de terminale et étudiant.e.s en réorientation recevaient les premiers résultats de leurs vœux d'affectation dans le supérieur pour la rentrée 2018.

La veille encore, Jean-Michel Blanquer et Frédérique Vidal, claironnaient à l'envi qu' APB, le précédent système permettant de s'inscrire à l'Université, était défail-
lant, qu'il fallait changer radicalement. Faire le lien avec le baby-boom des années 2000 ? le budget alloué par étudiant.e en recul depuis de nombreuses années ? Certainement pas...

Avec Parcoursup, tout serait différent
« une procédure simple, transparente et juste », « un accompagnement assuré pour comprendre les enjeux », « des informations sur les caractéristiques de chaque formation (attendus, taux de réussite, débouchés...) », « pas de classement des vœux », « des possibilités de vœux multiples », « des propositions personnalisées adaptées au profil du candidat, pas d'affectation par tirage au sort » .

« Une procédure simple, transparente et juste » ?

«Une procédure si simple transparente et juste » ? Le pouvoir en place l'a démontré le soir même en arrêtant et en plaçant en garde à vue pendant 48h une cen-



taine de lycéen.ne.s et d'étudiant.e.s (dont une majorité de mineur.e.s) qui occupaient pacifiquement le lycée Arago (Paris) pour protester contre le désastre de la sélection.

Pourquoi une répression si brutale ? Parce que la réalité a fini par donner raison, face à la propagande gouvernementale, à toutes celles et ceux qui faisaient entendre une autre voix et dénonçaient, dès l'annonce du bouleversement de l'affectation post-bac, les risques que faisait courir la nouvelle procédure : au soir des résultats, ce sont au total 400 000 élèves qui se sont retrouvés sur le carreau.

Dans les lycées des quartiers populaires, ce fut pire : certaines classes n'ont eu aucune proposition d'affectation. Des élèves avec des dossiers scolaires excellents ont été purement et simplement rejetés hors de l'Université en raison de leur lycée d'origine.

Le lendemain et les jours suivants, le gouvernement n'en démordait pas : le système, comme une essoreuse bloquée sur sa fonction de tri social, allait continuer à « tourner », tout le monde aurait une proposition : « Parcoursup se passe mieux que ce qu'on avait dit. »

Tout va très bien, Monsieur Blanquer...

En réalité, beaucoup de lycéen.ne.s devront s'accommoder d'un choix de filière subi ou seront exclus.e.s de l'enseignement supérieur sans autre forme de procès. Beaucoup d'entre eux.elles, à la veille des épreuves du baccalauréat, accepteront une filière par défaut plutôt que d'être recalés.e.s. Le changement de paradigme a bien eu lieu : la réforme de l'accès à l'enseignement supérieur est aussi celle de la remise en question d'un des fondements de l'Éducation nationale, le droit pour chaque élève ou étudiant.e de choisir son avenir.



Cette sélection qui ne dit pas son nom, c'est celle de la mise en concurrence des élèves, des établissements, l'amorce aussi d'une privatisation rampante qui fait le bonheur des formations et officines privées de certification et de coaching scolaire.

Dans l'académie de Créteil, un constat sans appel

Alors que le Ministère de l'Éducation Nationale annonçait, à la publication des premiers résultats de Parcoursup, que 50% des élèves y avaient reçu au moins une réponse positive, ce pourcentage s'est révélé plus faible dans l'académie de Créteil (42,4% en Seine-et-Marne, 45,3% en Seine-Saint-Denis, 54,8% dans le Val-de-Marne). C'est ce qu'a montré le premier sondage réalisé par le SNES-FSU Créteil auprès de ses sections d'établissement. 45% des élèves qui avaient formulé un vœu en université dans une filière dite « non sélective » étaient même sur liste d'attente.

Notre académie subit donc de plein fouet cette discrimination. C'est dans les séries technologiques que les résultats sont les plus mauvais : seuls 1/3 des élèves de STMG et ¼ des élèves de STI2D avaient une réponse positive au soir du 22 mai.

Au-delà de son caractère injuste, Parcoursup se révèle aussi d'une grande cruauté pour les élèves et leurs familles, dont beaucoup restent sidéré.e.s par le sort qui leur est fait. L'affichage des rangs sur la liste d'attente et l'évolution très lente de ces classements ne cessent de les renvoyer à l'idée d'un échec personnel, à quelques jours du baccalauréat. Cette première génération passée par Parcoursup, qui a vu les règles de l'affectation post-bac bouleversées après son entrée en terminale, est décidément bien maltraitée par la réforme Blanquer-Vidal.

Le constat est sans appel : au contraire du processus humain et transparent annoncé par le Ministre de l'Éducation nationale, Parcoursup, machine d'assignation à résidence scolaire, broie les élèves dans la plus grande opacité.

<https://www.parcoursup.fr/index.php?desc=quoi>
<https://www.humanite.fr/les-lyceens-de-banlieue-mis-en-attente-par-parcoursup-656243>

<http://www.leparisien.fr/societe/parcoursup-se-passe-mieux-que-ce-qu-on-avait-dit-assure-blanquer-03-06-2018-7751058.php>

LES VÉRITÉS DE Mr BLANQUER

L'école que défend le ministre est loin d'être guidée par la seule objectivité des choix. Elle porte un projet idéologique et politique particulier auquel des citoyens peuvent ou non adhérer mais qu'il est inquiétant de vouloir caractériser comme incarnant la vérité ! Il convient donc de douter des vérités de Jean-Michel Blanquer.

Le ministre du vrai ?

Jean-Michel Blanquer vient de publier son troisième livre sur l'école. Beaucoup considèrent les propos qu'il y tient comme rassurants, du fait de leur apparent bon sens. Mais ce bon sens élémentaire est porté par une rhétorique argumentative qui ne supporte pas la contradiction. Car la politique de Jean-Michel Blanquer ne connaît guère le doute : à en croire ses affirmations, elle n'est rien moins que l'incarnation des idéaux du vrai, du bien et du beau.

«Le vrai suppose une école qui porte résolument la démarche scientifique, le bien nous oblige à construire les modalités les plus efficaces pour que l'école transmette à nos enfants des valeurs, au premier rang desquelles le respect d'autrui. La recherche du beau traduit l'ensemble de cette quête. L'entreprise est ambitieuse, j'en conviens. Mais [...] c'est le modèle du futur sur lequel nous pouvons bâtir l'école de la confiance.»(p.18-19)

Cette aspiration à la vérité rejette toute opposition dans le domaine de l'irraisonnable.



Dans l'introduction de son ouvrage, Jean-Michel Blanquer célèbre les progrès scientifiques et technologiques comme capables de faire triompher la raison (p.13) mais menacés par l'obscurantisme. D'une telle affirmation, le ministre fait double usage. Il rappelle la fonction rationnelle de l'école et sa mission de lutte contre l'ignorance (p.76) tout en insinuant que ceux qui pourraient avoir une autre vision que la sienne seraient portés par le relativisme post-moderne et la subjectivité individualiste (p.17). Le ministre y oppose un idéal de vérité auquel nous sommes sommés d'adhérer faute d'être considérés comme incarnant les « forces du scepticisme » (p.19).

Pourtant l'école que défend le ministre est loin d'être guidée par la seule objectivité des choix. Elle porte un projet idéologique et politique particulier auquel des citoyens peuvent ou non adhérer et il est inquiétant que le ministre veuille la caractériser comme incarnant la vérité !

Il convient donc de douter des vérités de Jean-Michel Blanquer.

(suite page 11)

LA FSU 93 ET SES SYNDICATS

28 JUIN JOURNÉE INTÉGRÉE



FSU 93



Paris 8 et 13

Déclaration unitaire CGT, FO, Solidaires, FSU, UNEF

Les organisations syndicales et de jeunesse CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef de la Seine-Saint-Denis apportent leur soutien aux étudiant(e)s et aux travailleurs, travailleuses, actifs, chômeurs ou retraité(e)s, des secteurs publics comme privés, mobilisés pour la défense de leurs droits et l'aboutissement de leurs revendications. Ces luttes s'inscrivent dans la contestation de la politique idéologique menée par le gouvernement, y compris dans l'éducation en instaurant la sélection à l'université et laissant des milliers de lycéens sur le côté, en mettant fin au caractère national qu'est le baccalauréat, vecteur d'égalité.

La réforme « Parcoursup » a des effets tout particulièrement néfastes pour les jeunes de notre département et se révèle être un véritable outil de tri social ! La réforme des lycées professionnels représente une dégradation sans précédent avec une baisse des heures d'enseignements.

Dernièrement un rapport parlementaire se faisait écho des défaillances et manquement de l'Etat en Seine-Saint-Denis, confirmant ainsi une rupture de l'égalité républicaine que nous n'avons eu de cesse de dénoncer. Aussi, nos organisations s'inquiètent d'une remise en cause de notre modèle social et républicain et, ce, dans un contexte d'explosion des inégalités. La persistance de l'austérité entraîne des réductions drastiques de missions publiques et sociales et menace les services publics comme l'intégralité de la protection sociale.

La modération salariale et plus largement la non-redistribution des richesses, ainsi que les choix fiscaux qui sont faits en faveur des riches, viennent réduire le pouvoir d'achat des travailleurs et travailleuses et aggrave la paupérisation. Les politiques mises en œuvre relèvent d'une logique d'individualisation au prix de la casse des statuts et des droits collectifs à tous les niveaux, dès les études. Elles mettent à mal la solidarité et la justice sociale, valeurs essentielles de la cohésion sociale.

Ainsi, le gouvernement avance un nouveau projet de réforme, celui des retraites, dont l'objectif est d'instaurer un système « universel » de retraite par points, c'est-à-dire un système individuel et incertain. Derrière la formule gouvernementale « un euro cotisé donne un même droit », il y a la volonté d'en finir avec les 42 régimes de base existants, qui ont été arrachés par la grève et les mobilisations sociales, pour y substituer un soi-disant « système universel de retraites » au travers de la mise en place d'un régime par « points » intégral. Ce prétendu « système » aurait des conséquences catastrophiques, notamment sur le montant aussi bien des retraites des salariés du privé que des pensions des fonctionnaires. Ce pseudo système « par points » intégral se transformerait en régime à minima et impliquerait la mise en place de retraites « supplémentaires » fonctionnant par capitalisation, le salarié épargnant lui-même en vue de sa « propre retraite ».

Les organisations syndicales de la Seine-Saint-Denis sont déterminées à travailler les convergences pour du local au national inverser la donne et porter des revendications de progrès social, de solidarité et d'égalité.

Déjà la journée de mobilisation du 22 mai, menée à l'appel de l'ensemble des fédérations de fonctionnaires et avec la présence de toutes nos organisations, tout comme l'ensemble des actions menées dans le privé, constitue un signal fort.

Nos organisations saluent et soutiennent la lutte unitaire des Cheminots pour la défense du service public ferroviaire. Les électriciens et gaziers multiplient les initiatives de lutte pour préserver nos biens communs. Dans le commerce les salariés refusent les licenciements boursiers et l'austérité salariale. Ces luttes sont des points d'appui dans la construction du rapport de force nécessaire pour défendre notre modèle social. Les attaques gouvernementales, qui appliquent l'agenda libéral de la finance et du MEDEF, s'opposent aux demandes légitimes des travailleurs et de la jeunesse, et appellent à amplifier cette mobilisation !

Les organisations syndicales et de jeunesse de la Seine-Saint-Denis CGT, FO, Solidaires, FSU, Unef s'engagent, dès à présent, dans la construction d'un rapport de force interprofessionnel et à la construction d'une grande journée de mobilisation avec appel à la grève le 28 juin 2018.

Elles appellent leurs structures locales et les syndicats à se rencontrer et à faire de la journée du 28 juin 2018 une grande journée de revendications et de lutte en allant, notamment, à la rencontre des travailleurs, des travailleuses et de la jeunesse.

Bobigny le, 14 juin 2018.

SYNDICATS DANS L'ACTION INTERPROFESSIONNELLE



Paris, 28 juin

Appel commun CGT, FO et SNU de Pôle emploi

Nos organisations syndicales n'en démordent pas, il nous faut résister, nos revendications, celles des travailleurs que nous portons, doivent être satisfaites.

Oui, le chômage augmente et continue d'augmenter inexorablement, et donc non seulement rien ne justifie la baisse du nombre de postes à Pôle Emploi, mais c'est d'embauche que notre Etablissement a besoin pour que l'ensemble des agents et cadres de Pôle Emploi puissent assumer les missions de notre institution dans de bonnes conditions.

Oui, la classification qui doit entrer en application le 1er juillet est une régression sociale excluant toute prise en compte des qualifications et expériences professionnelles acquises pour un classement et donc une rémunération des agents sur les seuls bases des compétences et « savoir être professionnel » à la seule appréciation (ou pas) de la hiérarchie. Oui, c'est la porte ouverte à la rémunération et déroulement de carrière « à la tête du client » ; cela légitime notre revendication d'un déroulement de carrière à l'image de celui des Pays de la Loire.

Oui, les valeurs du point d'indice comme de coefficient sont freinées, si ce n'est pas bloquées depuis trop longtemps, la rémunération de notre travail perd de la valeur. Oui notre pouvoir d'achat régresse, pour satisfaire à des économies de dépenses publiques... qui servent ensuite à alimenter CICE, pacte de responsabilité, gonflant les dividendes des actionnaires des entreprises du CAC40, creusant plus encore les inégalités (sans même évoquer la suppression de l'ISF) rendant des plus légitimes notre revendication d'augmentation générale des salaires !

C'est pourquoi nos organisations invitent tous les agents et cadres à préparer toutes les conditions pour l'unité la plus large dans un rapport de force qui s'avère indispensable devant les attaques auxquelles nous devons faire face, alors que le ministère annonce la création d'une commission de l'IGAS pour examiner la méthodologie à mettre en œuvre... qui justifiera, n'en doutons pas, les suppressions de postes voulues par la Direction Générale et le gouvernement.

C'est pourquoi nos organisations : CGT, FO et SNU de Pôle emploi s'inscrivent dans l'appel des confédérations CGT, CGT-FO, et organisation de jeunesse, UNEF, UNL, FIDL :

« en s'engageant dès à présent, dans la construction d'un rapport de force interprofessionnel. Dans la perspective d'une mobilisation interprofessionnelle, avec la plus grande unité possible, elles invitent leurs structures fédérales, départementales et locales à se rencontrer et à faire de la journée

du 28 juin 2018 une grande journée de revendications et de mobilisations en allant, notamment, à la rencontre des travailleurs et de la jeunesse. Des initiatives seront organisées partout sur le territoire. »

Certaines de nos organisations ont d'ores et déjà déposé un préavis de grève pour permettre à eux qui le souhaite de

participer ensemble des rassemblements et/ou initiatives unitaires pour contrer la politique de casse sociale du gouvernement, pour défendre nos emplois, nos métiers, nos missions.



19 JUIN : SERVICES PUBLICS EN SEINE ST DENIS

Un temps fort de convergence qui fera date pour exiger un plan d'urgence pour les services publics en Seine Saint Denis !

Plusieurs centaines de personnes se sont rassemblées ce mardi 19 juin, à 18h, sur le parvis de la préfecture de Bobigny pour exiger un Plan d'urgence pour les services publics en Seine Saint Denis. Ils ont ainsi répondu à l'appel lancé par les Unions départementales Solidaires, FSU, CGT et de très nombreux syndicats de la Santé, de l'Education, des collectivités territoriales, des collectifs de quartiers populaires, de travailleurs sans papiers, des collectifs d'usagers, et de nombreuses associations engagées pour la promotion et la défense des droits. Cet appel rendu public sur le site de la revue Politis y est toujours consultable.

Cette initiative est la première étape d'une mobilisation que nous souhaitons inscrire dans la durée. Les organisations signataires restent déterminées à mobiliser largement les usagers, les salarié-e-s et les fonctionnaires, pour obtenir ce plan d'urgence pour les services publics dans le 93 !

Malgré le dernier rapport parlementaire sur l'évaluation de l'action de l'État dans l'exercice de ses missions régaliennes en Seine-Saint-Denis qui est venu attester ce que nous dénonçons depuis des années, à savoir que le département souffre d'une discrimination chronique dans la gestion des services publics, le Préfet ne semble pas mesurer l'urgence de la situation, puisqu'il n'a même pas daigné recevoir une délégation du rassemblement ni même proposer un rendez-vous ultérieur... Cette indifférence, voir ce mépris, de la plus haute représentation de l'État sur notre département renforce nos colères mais aussi notre volonté de construire une résistance unitaire et populaire face au délitement toujours plus prononcé de l'action publique en Seine-Saint-Denis.



Déclaration au nom de la FSU 93

Nous sommes ici pour rappeler ce soir, nos exigences en matière de services publics, car aujourd'hui c'est l'ensemble du service public et de nos solidarités locales et nationales qui est attaqué.

De nombreuses mobilisations existent, il s'agit pour nous de faire se rencontrer et converger leurs acteurs. Que ces mobilisations aient réussi à s'imposer dans le paysage médiatique comme la lutte exemplaire des cheminots, d'Air-France, de l'énergie... ou qu'elles peinent à percer la fenêtre du 20H00.

Nous pensons, en effet, que les citoyennes, les citoyens et les personnels doivent pouvoir participer au processus de décision des services publics à chaque niveau.

Avec Action Publique 2022 nous sommes à la croisée des chemins. Action publique 2022 c'est 60 milliards en moins pour les politiques publiques, c'est 120 000 personnels en moins au service des usagers.

Que restera-t-il de nos services publics, de nos villages, de nos villes et de nos banlieues après cela ?

Que restera-t-il de l'égalité d'accès avec le plan de fermeture des bureaux de postes et des gares qui continuent ?

Que restera-t-il d'une politique écologique après l'abandon de facto du fret, la privatisation des barrages hydrauliques, l'abandon de l'aménagement du territoire ?

A force de tout privatiser, de tout déstructurer que restera-t-il de la promesse d'égalité de notre République ?

Nous devons tout mettre en œuvre pour partager avec l'opinion publique la conviction que sans les services publics pas d'égalité ni entre citoyens ni entre femmes et hommes, sans eux pas de solidarité, pas d'accès aux droits, pas d'aménagement

des territoires, pas de politiques écologiques. Pour les assurer il faut des femmes et des hommes qui travaillent pour l'intérêt général, non pour la finance et des intérêts personnels.

C'est pourquoi la lutte citoyenne pour les services publics doit rejoindre celle des agentes et agents du service public. Sans statut aucune garantie d'indépendance vis-à-vis du gouvernement et des intérêts financiers, aucune garantie pour que les missions effectuées restent des missions d'intérêt général au service des citoyens.

Le vendredi 25 mai, le ministère de l'Action et des Comptes publics a dévoilé son projet pour « *un nouveau modèle de dialogue social dans la fonction publique* ». Loin de renforcer les droits et garanties pour les personnels, le gouvernement envisage bien au contraire de **détruire un élément fondateur de la Fonction publique en France depuis la Libération : le paritarisme**. Au prétexte de rénover le dialogue social, le ministère entend se passer des élu-es du personnel.

Après les annonces d'un recours accru aux contractuels, de plans de départs volontaires pour les fonctionnaires, d'une individualisation renforcée des carrières, du développement du recrutement local, de la suppression des CHSCT, le gouvernement franchirait donc une nouvelle étape en détruisant un acquis fondamental et singulier dans le statut des fonctionnaires. L'examen paritaire et préalable à tout acte individuel dans la gestion collective est un droit historique du fonctionnaire. C'est lui qui le préserve et le défend de tout arbitraire politique ou administratif.

Mais au lendemain du rendez-vous salarial, c'est dans le mépris des justes demandes des agents de la fonction publique que nous sommes. Pas de revalorisation du point d'indice, pas plus que d'échange constructif sur l'avenir des rémunérations. Par contre, il s'agit bien une nouvelle fois de rappeler la volonté de mettre en place une rémunération au mérite qui créera inévitablement compétition, conflit et mise en cause des collègues entre eux, quand nous savons que les conditions de travail dans nos quartiers populaires réclament cohésion d'équipe et solidarité.

Que ce soit dans le second degré, avec une nouvelle réforme du lycée qui remet en cause les dotations horaires par matière, que ce soit dans la démarche de Parcoursup qui déstabilise lycéen et enseignant à la veille du baccalauréat, que ce soit dans la destitution de la capacité à choisir ses méthodes pédagogiques, la logique est toujours la même, déstabiliser le système pour mieux justifier d'une reprise en main par le ministère de l'éducation nationale.

Dans les écoles, nous engageons nos collègues à affirmer avec force et détermination les choix réfléchis et adoptés par les conseils des maîtres dans le respect de la loi, et à ne pas répondre à des injonctions qui ne seraient écrites dans aucun texte législatif. Nous sommes ces derniers jours alertés par de nombreux collègues de pressions qui sont exercées sur eux dans le but de remettre en cause les choix collectifs concernant les structures d'école et les choix relatifs au CP et CE1 dédoublés. Mais c'est également au côté des Auxiliaires de Vie Scolaire et Aides à la direction d'école que nous luttons pour le maintien dans leur emploi parce que nous refusons qu'ils ou elles soient considérées comme de la main d'œuvre à bon marché dont on pourrait nier la spécialisation et les compétences acquises.

Dans les collèges et lycées, ce sont bien évidemment les algorithmes de Parcoursup qui laisseront dans cette période des traces indélébiles teintées de discrimination sociale et territoriale. Les écarts des taux de réponse aux lycéens en fonction de leur lieu de scolarisation sont édifiants. Mais que dire du dernier texte de loi étudié à l'assemblée nationale.

Suite à l'annonce brutale du ministère de supprimer les CIO et de transférer aux régions les délégations régionales de l'ONISEP, nous alertons sur les conséquences sur le service public rendu aux usagers, et plus particulièrement sur les conditions de travail et de santé de tous les personnels exerçant dans les CIO.

Cette annonce est une attaque supplémentaire contre les CIO après l'application, ces deux dernières années, de la carte cible en Seine-Saint-Denis avec pour conséquence la fermeture d'un CIO (Bobigny) et la transformation de deux CIO ou antenne (Bondy et Le Blanc-Mesnil) en points d'accueil. La précarisation de ces deux sites se traduit, dès la rentrée 2018, par la perte du Directeur de CIO à Bondy, muté et non remplacé.

Ces annonces sont, pour l'ensemble des personnels ressenties comme du mépris pour le travail fait.

Nous avons des propositions et des exigences en matière de services publics : continuons à les mettre sur la place publique, samedi, à l'appel de la convergence nationale des collectifs de défense et de développement des services publics, ce sera place de la République à partir de midi !

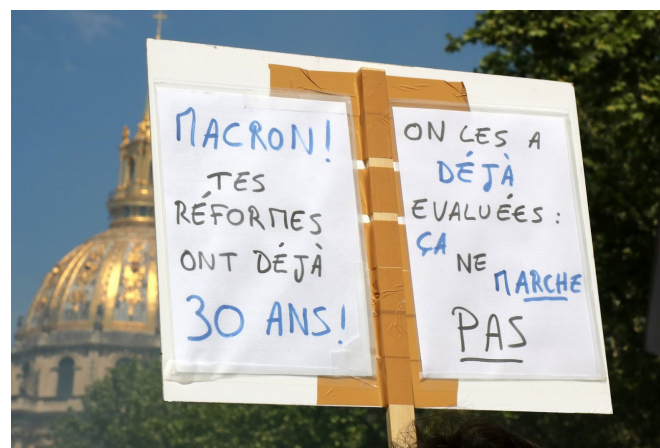
Suite de la page 7

Une vérité scientifique sur mesure?

Commençons par cette école fondée sur la vérité scientifique. L'affirmation récurrente avec laquelle la politique blanquérienne se fonde sur la vérité scientifique a déjà connu quelques accrocs. Nulle hésitation, par exemple, chez le ministre pour traiter très idéologiquement la question du redoublement au mépris de ce que les recherches scientifiques sont pourtant unanimes à dire sur son inefficacité à permettre la réussite des élèves. Les petits arrangements avec la vérité semblent donc au programme quand le ministre pense qu'il est nécessaire de séduire l'opinion publique.

Mais il y a plus ambigu encore dans la manière avec laquelle le ministre s'efforce à construire une vérité scientifique qui soutient ses choix idéologiques.

Dans son ouvrage, Jean-Michel Blanquer évoque la controverse Descartes de novembre 2017. Le ministre avait exprimé lors de cette journée qu'elle témoignait «d'un accord sur les chemins à prendre pour l'apprentissage réussi de la lecture par tous nos élèves». Mais pour parvenir à cet accord, le choix des intervenants avait exclu ceux qui auraient pu induire un consensus sensiblement différent. L'absence de Roland Goigoux, présent l'année précédente, n'a échappé à personne. Et si désormais, le ministre le cite régulièrement, pour ne pas être accusé d'ostracisme, cela reste purement formel puisque les contenus des analyses de Roland Goigoux continuent à être purement et simplement ignorés. Quant aux interventions des chercheurs présents, Jean-Michel Blanquer en évacue toute complexité pour les réduire à une justification des choix qu'il veut imposer aux enseignants: décoder syllabe par syllabe (Morais) et entraîner les élèves à la fluidité (Springer-Charolles).



Jean Claude Saget

Un autre exemple flagrant d'aménagement de la «vérité» scientifique peut être constaté dans l'usage ministériel des évaluations PIRLS. Alors qu'elles témoignent d'une faiblesse de compétence de compréhension sans jamais l'analyser comme résultant spécifiquement d'une insuffisante maîtrise du code, Jean-Michel Blanquer continue pourtant à justifier ses choix en citant PIRLS (p.46)

Cette simplification du discours scientifique voulue pour construire la philosophie d'une vérité nouvelle, écarte systématiquement le doute. Prenons l'exemple de l'éducation basée sur la preuve (EBP) «La bonne méthode est celle dont l'efficacité a été prouvée scientifiquement, par la comparaison entre un groupe témoin et le groupe qui a fait l'objet d'une innovation pédagogique.

C'est ce cadre scientifique objectivé que nous sommes en train de développer car il est la première condition de l'amélioration d'un système éducatif avancé» (p.52)

Vu comme cela tout est simple... il suffirait de prouver l'efficacité d'une méthode. L'apparente logique de la vérité permettrait évidemment qu'une fois la preuve administrée, on puisse en imposer l'usage puisqu'il constituerait alors « la première condition de l'amélioration » du système éducatif (p.52). Mais la réalité est plus complexe. Frédéric Saussez et Claude Lessart qui défendent clairement l'usage de l'EBP n'en montrent pas moins les complexités : « car à se soucier de ce qui fonctionne et produit les effets souhaités, on s'attarde peu à comprendre pourquoi les effets se produisent et sont mesurés [1] ». Indépendamment de la question de l'efficacité intrinsèque de la méthode se pose donc la question de sa reproduction et des effets réels de cette reproduction.



Mais, en amont, se pose la complexité de pouvoir construire la preuve de l'efficacité. Déjà parce que la preuve construite s'établit par l'isolement d'un facteur causal alors que la réalité de l'apprentissage se joue dans un ensemble complexe d'enjeux. Établir une corrélation entre une stratégie méthodologique et son effet global est donc loin d'être chose aisée. Ainsi s'il reste simple de faire la preuve qu'un entraînement intensif à la maîtrise des relations graphophonologiques produit une compétence supérieure dans ce domaine, reste à prouver que cette compétence a un effet majeur, à terme, sur la compétence de lecture et cela ... c'est nettement plus compliqué. La logique simple, que d'aucuns trouveront séduisante, d'une preuve faite de l'efficacité des choix méthodologiques de Jean-Michel Blanquer et donc de la légitimité de leur imposition reste le produit d'une rhétorique habile et non d'une certitude scientifique !

Et puis, par moment, les vérités du ministre Blanquer sont des opinions des plus personnelles. Ainsi a-t-il plusieurs fois théorisé sur les capacités de la musique à engendrer naturellement les progrès des élèves... affirmation qui paraît difficilement prouvable par l'expérimentation scientifique...

Grossir le trait par la caricature

Là où la philosophie du vrai portée par Jean-Michel Blanquer peut aussi être mise en doute, c'est lorsqu'il décrit la réalité actuelle de cette école qu'il faudrait radicalement transformer. Pour donner un caractère d'urgence et d'imposition absolue aux évolutions voulues, la description de la réalité est largement déformante.

Et tout cela dans des calculs communicationnels qui feront que cet ouvrage destiné à un public plus averti que les inter-

views renonce à dénoncer la méthode globale comme étant responsable de la situation actuelle. Le ministre aurait-il été convaincu par les propos récurrents qui avaient pointé sa vision très décalée pour un pays où la méthode globale n'était pas d'usage? Non... parce que, lorsqu'il s'agit de s'adresser par la presse [2] à un public plus large, le discours continue à accuser la méthode globale ! Et si fortement que le ministre condamne la mémorisation de mots-outils comme « est » ou « on » dont il sera pourtant difficile de faire l'analyse syllabique puisqu'ils sont monosyllabiques et monophonémiques !

Parfois la caricature est tellement grossière qu'on peine à croire qu'elle puisse être osée. «Trop de gens se positionnent dans le débat pédagogique depuis des décennies dans ce qu'ils croient être le camp du « Bien » (la compréhension, l'approche globale, la découverte par soi-même) contre ce qui serait le « Mal » (le décodage, l'exercice de la mémoire, l'apprentissage explicite des règles)» (p.51)

Pour quelqu'un qui affirme sa confiance aux enseignants, voilà qui semble bien méprisante... Ce serait en fonction de préjugés manichéens que les enseignants choisiraient leur camp ! Mais à celui qui fréquente régulièrement les classes, apparaît clairement un autre travail enseignant : la recherche des équilibres qui vont permettre un enseignement qui sera à la fois celui de la découverte et de la mémorisation, à la fois celui de la compréhension et des règles. Parce que ce que savent les enseignants, c'est que la réalité de la classe ne se résout pas dans les affirmations simplistes : *Entre quelque chose qui ne marche pas – la méthode globale – et quelque chose qui fonctionne – la syllabique – il ne peut y avoir de compromis mixte*» [2]

Il est évidemment nécessaire de mettre en œuvre un apprentissage structuré et explicite qui permettra la maîtrise des relations graphophonologiques mais il y a de grands risques à l'affirmer sans former les enseignants à comprendre l'ensemble des enjeux d'apprentissage de la lecture.

On peut considérer que les principes posés par la conférence de consensus du CNETSCO constitue la base la plus raisonnable au vu de l'état des recherches scientifiques et qu'il faut en conclure que l'enseignement de la lecture doit développer simultanément la maîtrise du code, le travail de la compréhension et l'appropriation des usages sociaux et culturels de l'écrit. Nul doute que cet apprentissage ne peut être strictement technique et qu'il doit permettre de développer le plaisir de lire..



Jean Claude Saget

Ce consensus est raisonnable. Il prend en compte la diversité des recherches et de leurs conclusions dans une perspective que Michel Lussault définissait non pas comme celle d'une vérité transcendante mais dans les termes de la nécessité d'une confrontation quotidienne entre le travail des chercheurs et celui des acteurs[3].

On pourrait multiplier les exemples de déformations.

Pour n'en citer qu'une : «*À ma grande surprise, j'ai par exemple découvert que les programmes n'exigeaient des élèves que la maîtrise du passé simple à la troisième personne du singulier et du pluriel. Tous les élèves doivent évidemment apprendre la conjugaison de tous les groupes de verbes, à tous les temps et à toutes les personnes. Sur ce sujet, comme sur d'autres, abaisser l'exigence est une démagogie qui aboutirait, si on la suivait, à accentuer les inégalités sociales et à nous affaiblir collectivement*» (p.66)

La réalité est un peu différente. Tout d'abord parce que cette maîtrise limitée à la troisième personne est celle du programme du cycle III et qu'elle n'existe plus au cycle IV qui vise la mémorisation globale des formes du passé simple. Il ne s'agit donc pas d'abaisser les exigences mais d'organiser rationnellement un apprentissage ! Quant à en faire un enjeu majeur de l'égalité sociale... dans un ouvrage qui, par ailleurs, se désintéresse totalement de la mixité sociale des établissements scolaires, cela témoigne de l'imposture du discours blanquérien sur l'égalité..

La raison du plus fort est-elle la meilleure ? Les caricatures ne manquent pas dans l'ouvrage de Jean-Michel Blanquer. «*Il y a eu une époque qui a un peu bridé le plaisir de lecture au profit d'un enseignement plus technique, voire techniciste, de la langue, qui consistait à faire apprendre à des enfants de 12 ans des figures de rhétorique plutôt que de leur faire lire et aimer de beaux textes.*» (p.60)

Voilà une façon de forcer le trait bien étonnante pour celui qui nous assène en permanence son amour de la vérité. Non, les enseignants ne font pas apprendre des figures de rhétoriques au lieu de lire des textes. Ils aident à la compréhension des textes en montrant comment la langue peut jouer de procédés particuliers pour produire du sens. Quant à la volonté de l'opposer à « l'amour des beaux textes », quelle mauvaise foi !... qui voudrait oublier que les fables de La Fontaine que chérit tant le ministre ne peuvent pas être comprises des élèves sans travailler les figures de style ! A défaut de quoi, les élèves pourraient se méprendre quand La Fontaine affirme que « la raison du plus fort est toujours la meilleure ».

Quand les principes se heurtent à la réalité de leurs effets «*La littérature est essentielle pour que l'enfant découvre le plaisir de la lecture.*»(p.198). On ne peut qu'être d'accord mais que constate-t-on dans les classes qui mettent en œuvre les consignes d'une centration de l'apprentissage sur les performances de décodage et de fluence ? Le temps manque vite pour tout le reste ! Des enseignants engagés dans le « programme Parler » en témoignent : les pressions exercées pour faire progresser la vitesse de lecture se font au dépens des autres apprentissages.

Et les bibliothèques scolaires dont on nous annonce l'extraordinaire développement risquent d'attendre encore un peu. Dans certaines écoles, ce sera parce que la bibliothèque vient de fermer parce que la précipitation avec laquelle il a contraint à l'ouverture des CP à 12 a entraîné sa transformation en classe. Ailleurs, le livre de Jean-Michel Blanquer



annonce la préparation d'un guide de la bibliothèque d'école idéale mais rien ne nous dit clairement qui financera les livres et la rénovation des locaux à moins qu'il faille comprendre que le ministre, au travers de ses propos, en donne la consigne aux mairies. Quant à « l'animation du lieu », rappelons que la suppression des emplois aidés décidée par le gouvernement auquel appartient le ministre Blanquer a mis fin à ce qui restait en place en la matière dans les écoles primaires.

Le ministre peut toujours affirmer qu'avec Françoise Nyssen, il a voulu placer l'éducation artistique et culturelle au cœur de l'école. (p.165), il sera difficile de le croire. Car, centrant exclusivement la formation continue sur la lecture et les mathématiques[4], il a porté un coup fatal à tous les dispositifs qui soutenaient l'éducation artistique et culturelle. Comment peut-on imaginer une politique scolaire qui déclare mettre la culture au cœur de l'école tout en interdisant aux inspecteurs de former les enseignants à des projets théâtre, cinéma ou arts visuels. Seule exception dans cette déclaration virtuelle, la chorale. Non pas qu'il faille bien sûr regretter que les incitations ministérielles aient pu permettre de développer cette activité mais qu'on peut interroger la légitimité d'une politique nationale qui choisit parmi l'ensemble des pratiques culturelles celle qui a la préférence du ministre. Mais il faut dire que cela assurait quelques belles images de rentrée, symboliques d'un bonheur d'apprendre ensemble...

Parfois, la ficelle est tout de même un peu grosse. Au hasard d'un paragraphe sur l'école rurale où une politique de regroupement n'est pas explicitement annoncée mais où est évoquée la nécessité de « compenser l'éloignement », on nous annonce que les élèves vivront dans des résidences d'artistes, des galeries d'art,... Là on croit rêver parce que, pour certaines écoles, aujourd'hui, c'est le matériel de base qui manque !

Dans sa volonté de produire un projet séduisant, Jean-Michel Blanquer tient un discours où tout devient tour à tour la priorité du moment, en fonction des circonstances ! On avait connu l'emballement pour la chorale... Ici on apprend que le théâtre et la musique sont aussi des priorités... (p.63). qu'il faudra se mobiliser pour les Jeux Olympiques (p.162), aller au musée, développer les voyages à l'étranger... A trop embrasser, on pourrait mal étreindre.

En réalité, à côté de ce discours ministériel ouvert sur une école riche d'expériences culturelles, c'est l'inverse que décrète la prescription réglementaire produite par le ministre qui, obsédée par la maîtrise des fondamentaux, restreint l'empan culturel des enjeux scolaires. De tels écarts risquent fort de menacer la confiance!

Paul Devin.

ACTION PUBLIQUE 2022 :

4 CHANTIERS DE DÉMOLITION DE LA FONCTION PUBLIQUE

Sous couvert d'établir « un nouveau contrat social avec les agents publics », le gouvernement prépare une refonte profonde de la fonction publique en détricotant le statut de ses agents. Cette remise en cause de l'existant ne sera pas sans conséquences sur la qualité des services publics.

«Transformation de l'action publique», l'objectif principal du comité interministériel CAP 2022 s'éclaircit vite derrière le rideau de fumée des formules ronflantes et des euphémismes depuis le début des soi-disant ateliers de concertation avec les organisations syndicales. Il s'agit de réduire la dépense publique censée passer de 54,7 % du PIB en 2017 à 51,1 % en 2022. Premiers levier, les 5,5 millions d'agents de la Fonction publique pour lesquels le gouvernement compte aller vite : pseudo-concertation avec les syndicats lancée en avril 2018 en vue d'un projet de loi qui devrait être présenté au Parlement en 2019. «Le nouveau contrat social avec les agents publics» fait bien peu de place à leurs aspirations et à leurs revendications. Unilatéralement, le ministère a prévu de décliner quatre chantiers de concertation avec les organisations syndicales sur des bases plus qu'inquiétantes :

Fin des CHSCT, diminution des élus du personnel

En déclarant « vouloir simplifier et déconcentrer les instances représentatives », le gouvernement fait peser une menace claire sur les instances paritaires et leur rôle essentiel dans la défense des conditions de travail. Dans l'Éducation nationale, on connaît l'importance des commissions administratives paritaires et des comités techniques et l'action prépondérante qu'y jouent les représentants du personnel pour garantir les droits, assurer transparence et équité dans le déroulement de carrière des agents. Les Comités d'hygiène, sécurité et santé au travail (CHSCT) qui viennent à peine de faire leur apparition dans la Fonction publique sont-ils déjà condamnés ?

Le 25 mai dernier, le gouvernement précise ses intentions sur le sujet, ce sera la suppression du paritarisme, l'abolition des CAP en ce qui concerne les mutations, l'élargissement des sanctions disciplinaires sans contrôle des recours, la suppression des CAP par corps...

Développement de la rémunération au mérite

Le gouvernement ne fait pas mystère de sa volonté d'individualiser les progressions de carrière en les corrélant à un « mérite » érigé en valeur repère. Ceci, malgré de nombreuses études qui ont démontré que c'était loin d'être un critère déterminant dans

l'engagement des agents. C'est oublier la dimension collective des métiers de la Fonction publique qui s'exercent dans le cadre de missions d'intérêt général. L'objectif affiché d'obtenir « une meilleure performance » suppose d'utiliser des indicateurs permettant de la mesurer. Appliqués aux services publics, ces indicateurs sont rares et discutables. A l'Éducation Nationale par exemple, quels indicateurs retenir ? Les résultats des élèves, leur progression, la satisfaction des parents d'élèves ?

«Habillage» des 120 000 suppressions de postes



Jean Claude Saget

Disparition de certains métiers liés à la numérisation, accompagnement vers le secteur privé... le gouvernement ne manque pas d'idées pour favoriser les « départs volontaires » et alléger les effectifs. Dans son programme, le candidat Macron avait affiché l'objectif de 120 000 suppressions de postes. Quant à la mobilité prétendument souhaitée, le statut la permet déjà, même si elle est quasi-inexistante faute de moyens accordés (congé formation, support de postes, formation adéquate...)

Davantage de contractuels au détriment du statut

«Un élargissement du recours au contrat pour donner davantage de souplesse au recrutement » Il ne s'agit là, ni plus ni moins, que la remise en cause de l'accès par concours et le recours accru aux contractuels et aux précaires qui sont déjà massivement utilisés dans la Fonction publique (près d'un agent sur cinq est un contractuel). Le statut et l'égalité d'emploi public permis par le concours sont pourtant une protection indispensable pour les agents de l'état, ainsi mis à l'abri des pressions hiérarchiques, politiques, clientélistes... Ils sont aussi une garantie pour les usagers et la qualité des services qui leur sont assurés

A la FSU93, nous militons pour un plan de développement des services publics, dans notre département, mais aussi de façon générale. Depuis des années, un certain nombre de services à la population ont échappé à la gestion par des agents de la fonction publique et la question de l'eau en est un exemple éloquent, tant les groupes industriels se sont empressés de venir s'enrichir sur le dos de la population. Il nous faut défendre le statut des agents, mais aussi valoriser leur développement de carrière et aboutir à une réévaluation de leur rémunération grâce au dégel du point d'indice. La FSU lors du rendez-vous salarial du 18 juin rappellera bien entendu les fortes demandes des agents, mais c'est lors des mobilisations comme le 19 juin sur le parvis de la préfecture de Bobigny que nous faisons la démonstration de notre détermination.

LA REFORME DES RETRAITES : QUE PRÉPARENT-ILS ?

Promesse phare du programme du candidat Emmanuel Macron, la réforme des retraites, à la différence de celle du Code du travail ou de la SNCF, paraît menée avec une certaine prudence mais aussi de la détermination à aller vers un système individualisé.

Le projet était très clair :

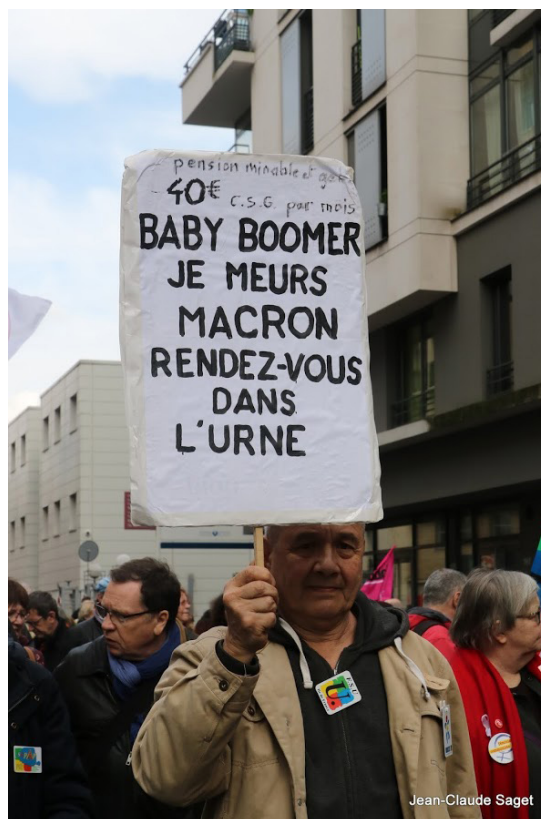
« Nous créerons un système universel des retraites où un euro cotisé donne les mêmes droits, quel que soit le moment où il a été versé, quel que soit le statut de celui qui a cotisé. (...) Nous ne toucherons pas à l'âge de départ à la retraite, ni au niveau des pensions ».

Deux phases préparatoires sont prévues.

D'ici la fin 2018, début 2019, les discussions avec les organisations syndicales et patronales porteront sur six blocs thématiques : les niveaux de couverture, les taux de cotisation, les conditions d'ouverture des droits à la retraite, les conditions de départs anticipés à la retraite et les questions liées à la « gouvernance » et au pilotage du nouveau système. J.-P. Delevoye, haut commissaire à la réforme des retraites, présentera alors les grandes orientations de la réforme avant une seconde phase de discussion pour un vote à l'été 2019.

Le principe du système de répartition reposant sur celui de la solidarité entre travailleurs actifs et retraités serait conservé. Chaque salarié, accumulerait des droits individuels proportionnels à ses cotisations, lesquels, au moment de son départ en retraite, seraient convertis en pension, en fonction de l'âge de ce départ et de l'année de naissance.

Cette transformation aurait pour principale conséquence d'individualiser les droits en faisant disparaître les références



collectives à un âge de départ ou à une durée de cotisation. Le régime serait dégagé de toute obligation en matière de taux de remplacement et de niveau de vie des retraités, chaque individu étant renvoyé à sa responsabilité individuelle pour construire sa retraite. En l'absence de financement supplémentaire, cela entraînerait aussi la baisse des pensions des retraités actuels et futurs. Cela pourrait en outre fragiliser les mécanismes de solidarité.

Seuls les salariés se situant au moment du vote de la réforme à moins de 5 ans de leur départ ne seraient pas concernés.

Enfin, il est envisagé, au nom du principe d'égalité, de revenir sur le régime des fonctionnaires, pour lesquels le calcul de la pension s'effectue à partir de l'échelon détenu les 6 derniers mois de cotisations, au lieu des 25 meilleures années dans le privé. Rappelons que cette particularité est liée à l'existence d'une carrière, elle-même au fondement du modèle français de Fonction publique

Conformément à nos mandats, nous porterons à la FSU, la nécessité d'un système de retraite durable et solidaire.



PERSONNEL du monde de l'éducation



Crédit photos : Thinkstock – AdobeStock

UN PROJET IMMOBILIER : HABITER OU INVESTIR ?

Pour votre **résidence principale** ou **investissement locatif**,
profitez des taux de crédit⁽¹⁾ historiquement bas !

Contactez dès à présent nos **experts** du Crédit Mutuel Enseignant,
la **banque du Monde de l'Education**.

Crédit Mutuel
Enseignant

Essonne

Courriel : cme91@creditmutuel.fr – **0 820 206 400** Service 0,12 € / min + prix appel

Melun

Courriel : 06451@creditmutuel.fr – **0 820 821 558** Service 0,12 € / min + prix appel

Versailles

Courriel : 06492@creditmutuel.fr – **0 820 099 978** Service 0,12 € / min + prix appel

Antony

Courriel : 06113@creditmutuel.fr – **0 820 069 556** Service 0,12 € / min + prix appel

Paris Quartier Latin

Courriel : 06500@creditmutuel.fr – **0 820 372 020** Service 0,12 € / min + prix appel

Paris La Défense

Courriel : 06018@creditmutuel.fr – **0 820 099 998** Service 0,12 € / min + prix appel

Créteil

Courriel : 06033@creditmutuel.fr – **0 820 099 961** Service 0,12 € / min + prix appel

Paris Haussmann

Courriel : 06032@creditmutuel.fr – **0 820 099 870** Service 0,12 € / min + prix appel

Bobigny

Courriel : 06139@creditmutuel.fr – **0 820 094 003** Service 0,12 € / min + prix appel

Aubergenville

Courriel : 06110@creditmutuel.fr – **0 820 320 226** Service 0,12 € / min + prix appel

Serris

Courriel : 0645101@creditmutuel.fr – **0 820 202 553** Service 0,12 € / min + prix appel

Cergy

Courriel : cme95@creditmutuel.fr – **0 820 094 005** Service 0,12 € / min + prix appel

(1) Sous réserve d'acceptation du dossier. Vous disposez d'un délai de réflexion de 10 jours. La vente est subordonnée à l'obtention du prêt. Si celui-ci n'était pas obtenu, le vendeur doit rembourser les sommes versées.

Caisse Fédérale de Crédit Mutuel, société coopérative à forme de société anonyme au capital de 5 458 531 008 euros, 34 rue du Wacken 67913 Strasbourg Cedex 9 – RCS Strasbourg B 588 505 354 – N° ORIAS 07 003 758. Banques régies par les articles L.511-1 et suivants du code monétaire et financier.